

TARIFS ANNUELS DU GROUPE SCOLAIRE INSTITUT PAUL RICOEUR 2025 -2026

Contribution des familles

(dont Contribution des familles (base)

Activités annexes Lycée numérique

TOTAL SCOLARITE

-			LYCEE			
MATER	PRIMAIRE	COLLEGE	2 nde	1 ere	Tale	
1 316,08 €	1 316,08 €	1 519,60 €	1 594,60 €	1 594,60 €	1 609,60 €	
1 241,00 €	1 241,00 €	1 440,00 €	1 515,00 €	1 515,00 €	1 530,00 €	
135,00 €	135,00€	135,00€	135,00€	135,00 €	135,00 €	
			225,00€	225,00€	225,00 €	
1 451,08 €	1 451,08 €	1 654,60 €	1 954,60 €	1 954,60 €	1 969,60 €	

Réduction sur la contribution de Base :

FAMILLES NOMBREUSES Calculé sur la *Contibution de Base*: sur le 2ème enfant 10%, sur le 3ème enfant 35%, à partir du 4ème enfant 50% TARIF AIDE (sous conditions) Calculé sur la *Contibution de Base*: sur le 1er enfant 25%, sur le 2ème et 3ème enfant 40%, à partir du 4ème enfant 50%)

<u>2 - VOYAGES PEDAGOGIQUES</u>: Prévoir entre 500€ et 600€ par voyage

3 - RESTAURATION (facultatif)	Forfait 4 jours Forfait 3 jours Forfait 2 jours Forfait 1 jour	1 025,13 € 768,85 € 512,56 € 256,28 €	1 025,13 € 768,85 € 512,56 € 256,28 €	1 079,89 € 809,91 € 539,94 € 269,97 €			
	Coût unitaire / Repas FORFAITAIRE Coût unitaire / Repas OCCASIONNEL Coût unitaire PAI	7,43 € 8,32 € 4,00 €	7,43 € 8,32 € 4,00 €	8,44 € 9,31 € 4,00 €			
4 - PERISCOLAIRE (facultatif)	Garderie matin 8h-8h30 // soir 16h30-17h00 Garderie/ Etude soir jusqu'à 17h45 Etude soir 16h30-18h00	239,13 € 550,00 €	247,83 € 570,00 €	430,00 €			
	1/2 forfait soir (1 ou 2 jours / semaine)	275,00 €	285,00 €	215,00 €			
	Coût unitaire / Matin ou soir 17h OCCASIONNEL Coût unitaire / Soir 17,45h OCCASIONNEL	3,47 € 7,97 €	3,59 € 8,26 €	6,72 €			

II - FRAIS ANNUELS PAR FAMILLE (facultatif)

APEL (Association des Parents d'élèves de l'école Libre) SOLIDARITE (fond d'aide aux familles en difficulté)

26,00€	26,00€	26,00€	26,00€	26,00€	26,00€
Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre

PS: l'augmentation des frais annuels par élève ne saurait excéder 4% par an.

Signature (s) des représentants légaux et payeurs de l'élève précédée(s) de la mention "Lu et pris connaissance"

Sur la base du nombre de jours de scolarité prévu